

**LIVRE** Fabrice Defferrard a mis au jour les questions juridiques abordées dans la saga « Star Trek »

# Le droit de l'« Enterprise »

Joël Métreau

Ce n'est pas une série judiciaire, pourtant, près de 200 épisodes de la saga « Star Trek » abordent des problèmes juridiques de manière plus ou moins explicite. C'est l'une des observations de Fabrice Defferrard, professeur de droit à Reims, à la Sorbonne et à Ottawa et auteur du *Droit selon Star Trek* (éd. Mare & Martin, 29 €). « Il existe tout un ensemble juridique d'une cohérence étonnante, explique le professeur. Tour à tour, des personnages sont mis en cause lors de procès. » Voici quelques exemples.

► **La personnalité juridique.** Dans l'épisode « Etre ou ne pas être », l'androïde Data est menacé d'être démonté. « La question se pose de la personnalité juridique de Data. Est-ce une chose, un objet de droit, ou une personne, un sujet de droit ? remarque Fabrice Defferrard. Il y a dans l'épisode

un procès qui vise à déterminer si c'est un individu avec une conscience. »

► **Le principe de non-ingérence.** A bord de l'*Enterprise*, l'équipage est soumis à la Directive première, selon laquelle il ne se mêle pas des affaires des autres civilisations. « C'est un principe de non-ingérence », explique Fabrice Defferrard. Mais il y a souvent conflit, car le capitaine est sans cesse ballotté entre accepter le droit local et déroger à la Directive première.

► **Le droit de disposer de son corps.** La série aborde également « le droit de disposer librement de son corps », remarque Fabrice Defferrard, et notamment le droit au suicide. Dans l'épisode « La moitié d'une vie », une femme tombe amoureuse d'un scientifique d'une autre espèce, dans laquelle les gens doivent se suicider à 60 ans. « La femme ne le supporte pas et demande au capitaine d'intervenir, qui lui oppose la Directive première. » Affaire close. ■



Anita Weber / Sipa

William Shatner (au centre) est le capitaine Kirk, qui fait office de juge.

## Un vaisseau comme tribunal

Le vaisseau spatial *Enterprise* semble parfaitement conçu pour y tenir des procès. Il y existe un lieu où sont prises les décisions : une salle de réunion, à côté de la passerelle. « Il y a alors un débat contradictoire où chacun expose ses motivations, puis le capitaine tranche, pointe Fabrice Defferrard. Après, c'est la phase d'exécution. Ce processus d'élaboration de la décision ressemble beaucoup à la manière dont on rend une décision de justice. »



PAR LE SCÉNARISTE DE MILLENIUM

Beaune2015  
Festival International du Film Policière  
Hors Compétition

“La relève de MILLENIUM est assurée !”  
Comme au Cinéma

D'APRÈS LE BEST-SELLER DE JUSSI ADLER-OLSEN

# MISÉRICORDE

LES ENQUÊTES DU DÉPARTEMENT

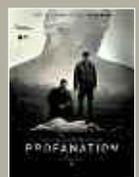
AUJOURD'HUI EN e-CINÉMA  
SUR VOS SERVICES DE VIDÉO À LA DEMANDE

DÉCOUVREZ  
LA DEUXIÈME ENQUÊTE DU DÉPARTEMENT V

# PROFANATION

LE 8 AVRIL AU CINÉMA

interdit aux moins de 12 ans



© 2015 WBD - tous droits réservés - crédits non contractuels. Photos : DR. Crédits non contractuels

13 RUE

Sofilm

20 minutes

RMC  
INFO TALK SPORT

Logos of various media partners and distributors.